

Jacques Velu

Considérations sur les arrêts
de la Cour européenne
des droits de l'homme relatifs
au droit à un procès
équitable dans les affaires
mettant en cause la Belgique



CLASSE DES LETTRES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Table des matières

Introduction	7
Chapitre 1. – Les garanties fondamentales reconnues aux justiciables par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et les arrêts rendus par la Cour européenne dans les affaires mettant en cause la Belgique	17
A. Le droit à l'équité de la procédure	17
1° La méconnaissance du principe de l'égalité des armes et du principe du contradictoire . . .	18
a) Les procédures devant la Cour de cassation .	19
i. Le rôle du parquet de cassation	19
ii. La procédure suivie en cas de poursuites dirigées contre des ministres	29
iii. Le dépôt des mémoires de cassation en matière pénale et la réplique à ces mémoires	31
b) La procédure devant d'autres juridictions . .	34
2° Autres causes d'iniquité de la procédure	35
a) La méconnaissance du droit de l'accusé à interroger ou faire interroger des témoins . .	35
b) La méconnaissance du droit de l'accusé absent à être représenté par son défenseur . .	36
c) La méconnaissance de l'obligation de motiver les jugements	42
B. Le droit à la publicité de la procédure	45
1° La procédure disciplinaire au sein de l'Ordre des médecins	46

2° Les procédures relatives à l'inscription des avocats stagiaires et à la réinscription au tableau de l'Ordre des avocats	49
3° La procédure devant la Cour des comptes	50
C. Le droit à la célérité de la procédure	51
1° La procédure devant les juridictions administratives	52
2° La procédure devant les juridictions pénales	53
3° La procédure devant les juridictions civiles	57
D. Le droit à un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi	61
1° Le droit à un tribunal	62
a) La renonciation consécutive à une contrainte morale	63
b) L'obstacle d'ordre financier	64
c) L'obligation de se constituer prisonnier	66
d) Autres questions	68
2° Le droit à un tribunal indépendant et impartial	68
3° Le droit à un tribunal établi par la loi	74
Chapitre 2. – Les effets juridiques des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme constituant une violation par l'État belge de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme	79
A. L'octroi par la Cour européenne d'une satisfaction équitable à la partie lésée	79
1° L'indemnisation du préjudice matériel	81
2° L'indemnisation du préjudice moral	82
3° Le remboursement des frais et dépens	84
4° L'évolution récente	84
B. L'obligation pour l'État belge de se conformer à l'arrêt définitif de la Cour dans le litige auquel il est partie	85
1° La portée de cette obligation	85
2° La possibilité de faire réexaminer par le juge belge la décision juridictionnelle déclarée par la Cour européenne incompatible avec l'article 6 de la Convention	86
C. L'autorité spécifique s'attachant à la jurisprudence interprétative de la Cour	90

1° La portée de cette autorité	90
2° La résistance et les réticences de la Cour de cassation	91
Conclusions	95
A. Les aspects positifs	95
B. Les réserves	99